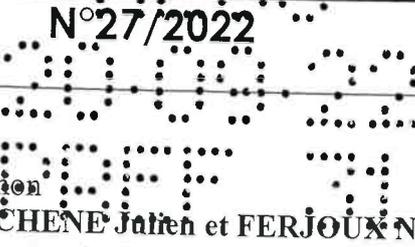


AUTORISATION DE TRAVAUX ERP

Délivrée par le Maire au nom de l'Etat

N°27/2022

| | |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Demande déposée le 22/07/2022 |  |
| Commune : GRENADE | |
| Adresse des travaux : 40, rue Pérignon | |
| Pétitionnaire : Mr SARDOU-GUICHENE Julien et FERJOUX Nathalie | |
| Nature du projet : Création d'un centre de thérapies | |
| N° du dossier : AT 031 232 22AT 005 | liée au PC 031 232 22W0026 |

MONSIEUR LE MAIRE DE GRENADE

Vu la demande d'autorisation de travaux d'un établissement recevant du public susvisé,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la classification de cet établissement en 5^{ème} catégorie, la sous-commission départementale de la Haute-Garonne pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, **n'a pas à être saisie**,
Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité en **date du 6 septembre 2022**.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'exécution des travaux pour le projet décrit dans la demande susvisée est :

accordée

Sous réalisation des prescriptions de la commission.

Grenade, le 9 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

